



Au cours de l'audience du 2 Août 2022 au Tribunal militaire d'Ebolowa, l'infraction d'«homicide involontaire» a été requalifiée de «meurtre», apprend-on.

L'affaire pour laquelle Franck Eyono Ebanga l'ancien sous-préfet de Lokoundjé est mis en cause livre un nouveau visage deux années après. En effet, la première audience de l'affaire contre Franck Derlin Eyono Ebanga, ancien sous-préfet de la Lokoundjé (région du Sud) s'est déroulée ce mardi 2 août au Tribunal militaire d'Ebolowa.

Au cours de cette audience, l'infraction d'«homicide involontaire» a été requalifiée de «meurtre». **« le Tribunal a requalifié les faits d'homicide involontaire retenus par le Juge d'instruction en ceux de meurtre »**, rapporte Me Guy Olivier Moteng, un des membres du collectif Universal Lawyers and Human Rights Défense en charge de la protection juridique des ayants droits de la défunte.

«Il faut dire qu'il était quand même curieux que le magistrat en charge de l'information judiciaire ait trouvé moyen devant la gravité des faits, d'en faire une infraction mineure c'est à dire un délit au moment de rendre son ordonnance de règlement dans cette cause », réagit pour sa part Me Moteng, espérant que la prochaine audience se tienne rapidement

Pour mémoire, Lydienne Taba était une étudiante de 23 ans. Elle entretenait une relation intime

avec Franck Eyono Ebanga. Et elle avait été tuée par balle dans la nuit du 26 au 27 juillet 2020 à Kribi dans la résidence de ce dernier qui a parlé d'un accident. Jusqu'ici lumière n'a pas été faite autour des circonstances réelles de sa mort.

Franck Derlin Eyono Ebanga demeure en liberté, alors qu'en tant que principal accusé dans cette affaire, il aurait dû être en détention préventive le temps de l'instruction, regrette le collectif d'avocats dirigé par Me Dominique Fousse.